

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des dispositions gouvernementales, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C - ISARN P. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARAIS C. - GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLÉS S. - ROUSSET A.

Procuration : Monsieur FOREZ Daniel donne procuration à LAVIT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

91/2020 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020, à savoir :

Chapitre 23 : 106 247,38 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater, si besoin, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 avant le vote du BP 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

